

# Des quotas de médecins aux relents communautaires

**La révélation d'une note confidentielle au sein du cabinet de la ministre De Block donne un aspect communautaire au débat sur l'attribution des numéros Inami pour les médecins.**

**ARTHUR SENTE (ST.)**

Le quotidien De Morgen révélait jeudi l'existence d'une note confidentielle, dans laquelle il apparaîtrait que la ministre de la Santé Maggie De Block serait encline à suivre les recommandations de la commission de planification de l'offre médicale, qui préconise un ajustement de la répartition des numéros Inami en faveur des étudiants francophone.

Le numéro Inami, octroyé au terme du Master en médecine, est nécessaire pour l'accès à la médecine générale et aux autres spécialisations. Or, du fait de l'augmentation des inscrits en études de médecine depuis la fin du *numerus clausus*, 1.400 diplômés francophones devraient se retrouver d'ici 2017 sans accès au précieux numéro Inami.

Pour tenter de résoudre le problème, la commission préconise donc d'élever le nombre de tickets à 1.320 à l'horizon 2022. Elle propose d'en distribuer 745 (56,5%) aux néerlandophones. Côté francophone, on en recevrait 575, soit 43,5%. Problème: la clé de répartition actuelle fonctionne sur une base de 60/40.

La N-VA n'a pas attendu pour dégainer. Valerie Van Peel, cheffe de groupe du parti nationaliste à la Chambre, a torpillé la note, estimant que *«le fond était atteint»* en matière de cadeaux faits aux francophones. Avant de brandir le spectre d'une scission des soins de santé si les concessions devaient continuer à aller dans le même sens. La députée CD&V Nathalie Muylle a également fait savoir

que son parti voyait cette note d'un mauvais œil. Il n'en fallait pas plus pour donner à ce dossier un parfum communautaire.

Jean-Claude Marcourt, ministre francophone en charge de l'Enseignement supérieur, réplique. *«Si le Fédéral ne fait pas de communautaire, il devrait au minimum tenir compte de la remarque de la commission de planification»*.

Il note que des différences entre la situation des médecins de part et d'autre de la frontière linguistique justifient les recommandations de la commission. D'abord, il y a le fait que les médecins francophones sont plus âgés, ce qui implique un remplacement plus ou moins imminent. Ensuite, il y a le fait que de nombreux étudiants étrangers rentreront dans leur pays à l'issue de leurs cursus dans une université francophone.

La note prône aussi la mise en place d'un filtre à l'entrée des études, comme c'est déjà le cas en Flandre. Jean-Claude Marcourt, qui a œuvré pour un concours en fin de première année, n'en a cure. *«Ce n'est pas au Fédéral de dire comment nous devons faire le filtre»*, réagit-il, avant d'ajouter qu'il était trop tôt pour juger de l'efficacité du nouveau système.

La ministre De Block s'est refusée à tout commentaire.

**«Ce n'est pas au Fédéral de dire comment nous devons faire le filtre.»**

**JEAN-CLAUDE MARCOURT**  
MINISTRE WALLON  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR